

Non classifié

TD/TC(99)18/FINAL



Organisation de Coopération et de Développement Economiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

OLIS : 26-Nov-1999
Dist. : 29-Nov-1999

PARIS

DIRECTION DES ECHANGES
COMITE DES ECHANGES

Or. Fra.

TD/TC(99)18/FINAL
Non classifié

**PAYS NON MEMBRES DE L'OCDE ET LIBERALISATION DES ECHANGES
MULTILATERAUX : NOTE D'INFORMATION SUR QUELQUES ASPECTS
IMPORTANTES**

Ce document a été révisé pour tenir compte des observations faites à la 126ème session du Comité des échanges et des commentaires écrits reçus ultérieurement des délégations. Conformément aux conclusions formulées par le Président à cette réunion, la présente version finale est mise en diffusion générale sous la responsabilité du Secrétaire-général.

Personne à contacter : Raed Safadi
Tél : 01 45 24 19 09 ; fax : 01 45 24 15 39
e-mail : raed.safadi@oecd.org

84929

Ta. 17350 - 16.11.1999 - 23.11.1999

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Complete document available on OLIS in its original format

Or. Fra.

PAYS NON MEMBRES DE L'OCDE ET LIBERALISATION DES ECHANGES MULTILATERAUX : NOTE D'INFORMATION SUR QUELQUES ASPECTS IMPORTANTS

1. Le présent document a pour objet d'analyser les avantages de la libéralisation des échanges multilatéraux pour les pays non membres de l'OCDE. Ces avantages sont classés en deux catégories : les avantages qualitatifs résultant du renforcement des règles et disciplines dans le contexte de l'OMC, et les avantages quantitatifs découlant de nouvelles réductions des mesures protectionnistes. Les avantages qualitatifs sont décrits par référence au système de règles et de disciplines de l'OMC et à l'intérêt qu'ont les pays en développement à voir ces règles et disciplines renforcées. C'est un domaine dans lequel tous les pays, qu'ils soient importateurs ou exportateurs nets de tel ou tel produit ou service, ont des intérêts similaires, mais peut être plus importants pour les pays non membres de l'OCDE que pour les grandes nations commerciales de la zone de l'OCDE.

2. Les calculs effectués pour le présent document tiennent compte de différents ensembles de réductions tarifaires appliqués aux échanges de produits agricoles et industriels. Les résultats semblent indiquer qu'en 2010, si l'on table sur l'hypothèse d'une libéralisation complète et mondiale des droits de douane, le gain de bien-être pour le monde entier pourrait être supérieur d'environ 1.200 milliards de dollars EU (aux prix de 1995) à ce qu'il serait en cas de maintien des niveaux actuels de protection tarifaire. Les limites techniques des calculs de ce type sont telles que les avantages nets sont, selon toute vraisemblance, sous-estimés. Deux autres scénarios sont aussi présentés dans ce document, qui reflètent des résultats moins ambitieux de la libéralisation des droits de douane. Il convient de préciser que cette analyse ne vise nullement à définir la portée ou les modalités de futures négociations tarifaires, ni à fixer les points qui devraient ou pourraient figurer à l'ordre du jour. L'objectif est plutôt de donner une idée des avantages que peuvent encore procurer de simples réductions traditionnelles des droits de douane.

3. Le plan du document est le suivant. La section I décrit les tendances toutes récentes de l'économie mondiale qui ont conduit à la participation accrue des pays non membres de l'OCDE au commerce international et à leur intégration dans le système commercial multilatéral. Sont ensuite identifiés les avantages qualitatifs, pour les pays non membres de l'OCDE, d'une participation pleine et active au processus multilatéral. La section II analyse les résultats du Cycle d'Uruguay en vue de faire ressortir les avantages que les pays non membres de l'OCDE ont retirés de ce cycle de négociations et d'identifier certains des problèmes restants d'accès au marché qui peuvent intéresser les pays non membres de l'Organisation.

4. La section III traite de l'exploitation des possibilités qu'offrirait de nouvelles réductions de la protection tarifaire et présente trois scénarios différents de libéralisation des droits de douane. La section IV examine les intérêts et les préoccupations des économies non membres de l'OCDE dans le domaine de la libéralisation des échanges de services, un secteur qui revêt une importance accrue dans les économies nationales du monde entier. Enfin, la section V propose une réflexion sur des questions relatives au traitement spécial et différencié accordé aux pays en développement dans le cadre de l'OMC.

I. Vers l'intégration des pays non membres de l'OCDE dans le système commercial multilatéral

5. Ces vingt dernières années, un certain nombre de facteurs ont modifié profondément les perspectives de l'évolution politique et économique mondiale. Les échanges internationaux, l'investissement et les marchés financiers mondiaux ont connu leur plus forte croissance de tous les temps. Et de nombreux pays de par le monde ont commencé d'adopter des politiques d'ouverture sur l'extérieur.

6. Les faits sont incontestables. Aujourd'hui, le volume des échanges mondiaux de marchandises est environ 16 fois plus élevé qu'en 1950, tandis que la production totale dans le monde n'a été multipliée que par 5 ½. Le rapport des exportations mondiales au PIB est passé de 8 pour cent à 15 pour cent. Le fait le plus remarquable a été l'accélération de l'intégration induite par les échanges : au cours de la période 1985-96, le rapport des échanges au PIB mondial a augmenté trois fois plus vite qu'au cours de la décennie précédente, et près de deux fois plus vite que dans les années 60.

7. Une caractéristique importante de la croissance du commerce mondial ces vingt dernières années a été la participation accrue des pays en développement. Il y a quinze ans, leur part dans les échanges mondiaux de marchandise était inférieure à 20 pour cent. En 1998, elle atteignait 30 pour cent. Le commerce entre pays en développement est aussi en pleine expansion ; ces pays se sont vendu les uns aux autres plus de 40 pour cent de leurs exportations en 1998, contre moins d'un quart il y a dix ans.

8. De surcroît, les économies des pays de l'OCDE et des pays en développement sont aujourd'hui plus étroitement imbriquées que jamais. Les pays de l'OCDE dépendent maintenant des pays en développement pour un quart de leurs ventes à l'exportation -- contre moins de 18 pour cent il y a vingt ans, pour un cinquième de leurs importations de produits primaires, et pour près de la moitié de leur consommation de pétrole. Les pays en développement, pour leur part, sont tributaires des pays de l'OCDE pour plus de 60 pour cent de leurs échanges et pour 47 pour cent de leurs importations de produits primaires.

9. Non seulement les pays en développement intensifient leur participation au commerce mondial, mais il ont aussi réussi à diversifier leurs liens commerciaux. Entre 1950 et 1980, la part des produits manufacturés dans leurs exportations totales se situait entre 35 et 45 pour cent. A partir de 1981, cette tendance plus ou moins plate qui n'avait jamais auparavant franchi la barre des 40 pour cent a amorcé une ascension qui s'est poursuivie inexorablement tout au long de ces quinze dernières années pour atteindre 87 pour cent en 1998.

10. Ces remarquables transformations structurelles de la participation des pays en développement au commerce international, tant du point de vue du champ couvert que de l'intensité des échanges, a été imputable, dans une grande mesure, à d'importantes réformes de leurs régimes commerciaux, les politiques protectionnistes de repli sur soi faisant place à des politiques d'ouverture sur l'extérieur. Une étude récente réalisée sur la base d'une définition assez restrictive de l'ouverture commerciale a montré que 33 pays en développement sont passés d'un régime d'échanges relativement fermé à un régime ouvert entre 1985 et 1995 (Sachs et Warner, 1995).

11. Par ailleurs, les pays en développement ont été plus nombreux que jamais à participer activement au Cycle d'Uruguay de négociations commerciales multilatérales et ils se sont engagés à mettre en œuvre l'ensemble des décisions issues de ces négociations. Durant le Cycle d'Uruguay (1986-1993), les pays en développement ont été à l'origine de 58 des 72 mesures de libéralisation autonomes notifiées dans le GATT. Vingt-huit ont, depuis, adhéré au GATT/OMC, tandis que plus de vingt sont en cours d'accession.

Le système commercial multilatéral comme moteur des réformes nationales

12. Bien que les tentatives de réformes doivent normalement venir « de l'intérieur », les initiatives prises au plan multilatéral peuvent les favoriser grandement, et dans certains cas elles peuvent définir la faisabilité politique des réformes. Le système mondial « de règles commerciales » qui s'est développé depuis la seconde guerre mondiale et qui s'est concrétisé par le GATT (maintenant l'OMC) aide les pays en développement à mettre en œuvre des réformes économiques par au moins deux voies. Premièrement, le GATT/l'OMC supervise des négociations multilatérales concertées qui visent à libéraliser la circulation des biens et des services au plan international. Il en résulte deux avantages importants : (a) la perspective de soutien politique est plus grande lorsque la réforme de la protection nationale s'inscrit dans le cadre d'un effort mondial ou, en d'autres termes, lorsque la libéralisation multilatérale concertée aide à faire des exportateurs une force plus cohérente pour obtenir la libéralisation des importations ; et (b) il y a un avantage supplémentaire qui peut résulter de la libéralisation opérée par les autres, c'est-à-dire que les avantages de la libéralisation des échanges sont généralement d'autant plus grands que le nombre de pays intéressés est élevé. Deuxièmement, le GATT/l'OMC offre des règles et des disciplines pour la conduite du commerce international. Il définit les règles du jeu. Ces règles et disciplines sont juridiquement contraignantes et sont soumises aux procédures de règlement des différends, ce qui accroît la sécurité et la certitude.

13. En fait, pour les pays en développement, qu'ils soient petits, moyens ou même grands, la participation aux échanges internationaux sur la base de règles et de disciplines fortes convenues par voie de négociations multilatérales et non bilatérales est d'une importance décisive, plus encore pour eux que pour les pays industrialisés. Il y a à cela au moins deux raisons. Premièrement, certains pays industrialisés ont un pouvoir de négociation suffisant pour influencer sur le comportement des autres. Deuxièmement, les pays en développement ont tout intérêt à ce que l'économie mondiale se développe et prospère. Il n'est donc pas surprenant de voir que les résultats les plus importants du Cycle d'Uruguay du point de vue des pays en développement ont été le renforcement notable des règles régissant la conduite du commerce international et leur extension à de nouveaux secteurs d'activité, et la protection de toutes ces règles à l'aide d'une procédure efficace de règlement des différends. En d'autres termes, plus les règles sont développées au plan multilatéral et plus les différends sont résolus à ce niveau, plus il y a de chances pour que les intérêts des pays en développement soient protégés.

14. Outre le fait qu'ils ont un intérêt commun au renforcement du système commercial multilatéral, tous les pays en développement, qu'ils soient importateurs ou exportateurs de tel ou tel produit ou service, attendent de ce système qu'il favorise leurs propres besoins commerciaux, à savoir, entre autres choses, assurer la mise en œuvre rapide et complète de tous les accords du Cycle d'Uruguay, notamment ceux qui les intéressent (par exemple dans des secteurs tels que les textiles et l'habillement, l'agriculture et des domaines comme le traitement spécial et différencié, l'assistance technique et les problèmes des pays moins avancés) ; ils ont intérêt aussi à ce que ce système se développe de manière à continuer de servir leurs intérêts, que ce soit dans le domaine des règles existantes (par exemple la lutte contre le dumping, les droits compensatoires, les sauvegardes et les obstacles techniques au commerce), des règles envisagées (par exemple en ce qui concerne les échanges et l'environnement) ou de la poursuite de la libéralisation dans les secteurs d'exportation qui les intéressent (par exemple de nouvelles réductions des droits de douane applicables aux produits et la libéralisation des activités de services).

15. Les pays désireux d'opérer des réformes dans le monde entier ont donc un intérêt commun à ce que le système commercial multilatéral continue de bien fonctionner et, chose non moins importante, de se renforcer. Des possibilités s'ouvrent aux gouvernements de ces pays avec le mouvement qui se forme en faveur du lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales à la troisième conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Seattle à la fin de l'année. En outre, les pays en

développement doivent respecter le calendrier de mise en œuvre des diverses obligations qu'ils ont acceptées au cours du Cycle d'Uruguay, et définir leurs priorités en matière d'amélioration de l'accès au marché et en ce qui concerne les règles et disciplines de l'OMC au cours des nouvelles négociations de l'an 2000.

II. Accès au marché des produits

16. Le dernier quart du siècle a été marqué par un progrès appréciable dans le renforcement des procédures de consultation et de négociations internationales au sujet des questions mondiales. La création de l'OMC en 1995 a renforcé notablement les mécanismes institutionnels permanents d'examen des problèmes commerciaux et de règlement des différends. Un plus grand nombre de pays en développement sont maintenant convaincus de l'importance des échanges comme moteur du développement et plusieurs d'entre eux ont joué un rôle important dans l'issue positive des négociations du Cycle d'Uruguay. Pendant les huit années qui ont suivi le lancement du Cycle d'Uruguay, plus de 60 pays en développement ont abaissé unilatéralement leurs obstacles à l'importation et 28 ont, depuis, accédé au GATT/OMC. Le nombre de pays membres est ainsi passé de 88 en 1985 à 134 aujourd'hui.

17. L'achèvement du Cycle d'Uruguay de négociations commerciales s'est traduit par des réductions tarifaires généralisées et par l'assouplissement de certains des plus importants obstacles non tarifaires, ce qui a nettement amélioré les perspectives d'obtention de gains mondiaux de bien-être par suite de l'expansion des échanges. Les tentatives de calcul des avantages du Cycle d'Uruguay laissent entrevoir des gains prospectifs allant d'environ 1 pour cent à 5 pour cent d'augmentation du PIB mondial. Il n'est pas surprenant que les pays qui profitent le plus du Cycle d'Uruguay soient ceux qui sont allés le plus loin dans la libéralisation.

18. Cependant, l'accès au marché continue de représenter peut-être le principal problème commercial entre les pays en développement et les pays de l'OCDE. Ce que les pays en développement demandent avec le plus d'insistance, c'est non seulement un accès continu aux marchés des pays de l'OCDE, mais aussi un accès accru. De leur côté, les pays de l'OCDE attendent des pays en développement qu'ils participent plus activement aux négociations, et pour certains d'entre eux qu'ils contribuent davantage et assument davantage les obligations fixées par l'OMC.

19. Dans le système commercial en place avant le Cycle d'Uruguay, les droits de douane NPF dans de nombreux pays n'étaient pas juridiquement consolidés, et il était donc facile de les relever. Il en résultait un manque de sécurité de l'accès au marché, qui a peut-être eu des effets néfastes sur les échanges. Un des principaux objectifs du Cycle d'Uruguay a été d'accroître la proportion de droits de douane industriels qui sont consolidés, assurant ainsi une protection accrue aux engagements de libéralisation des échanges. Comme le montre le tableau 1, cet objectif a été atteint : le pourcentage d'importations industrielles des pays de l'OCDE soumis à des taux consolidés est passée de 94 pour cent à 99 pour cent, un pour cent seulement restant soumis à des taux non consolidés ; les chiffres correspondants pour les économies en développement sont de 14 et 59 pour cent respectivement et, pour les économies en transition, ils sont de 74 et 96 pour cent respectivement. Au plan régional, l'Amérique du nord et l'Amérique latine sont les régions qui ont obtenu les meilleurs résultats puisque la totalité de leurs importations industrielles et des lignes tarifaires correspondantes est maintenant consolidée. L'Asie demeure la région qui a pris le moins d'engagements de consolidation de ses droits de douane sur les biens industriels : 67 pour cent seulement de ses lignes tarifaires, qui représentent 70 pour cent de ses importations industrielles, sont actuellement consolidés.

20. Dans le domaine de l'agriculture, on ne dispose pas d'informations complètes sur les niveaux de consolidation par principal groupe de pays. Toutefois, selon une étude récente de l'OCDE (OCDE, 1999),

les pays de l'OCDE ont, en moyenne, consolidé près de 99 pour cent de leurs lignes tarifaires agricoles, résultat identique à celui d'un échantillon de treize pays en développement.

21. Dans le long terme, l'amélioration de la sécurité de l'accès au marché par une consolidation généralisée des droits de douane pourrait offrir plus d'avantages aux pays en développement que l'accès préférentiel, accordé unilatéralement mais non consolidé. En outre, on a fait valoir que l'un des principaux avantages du Cycle d'Uruguay pour les pays en développement est la plus grande prévisibilité de leurs propres régimes commerciaux due à leurs propres consolidations tarifaires, ainsi que l'acceptation des obligations concernant les mesures non tarifaires (Safadi et Laird, 1996).

22. Outre l'amélioration de la sécurité d'accès au marché grâce au progrès de la consolidation tarifaire, les taux des droits de douane consolidés ont aussi été réduits. Comme le montre le tableau 2, les pays de l'OCDE sont ceux qui ont obtenu les meilleurs résultats en matière de réductions tarifaires. Aujourd'hui, le droit NPF moyen dans les pays de l'OCDE pour les importations en provenance de pays tiers s'établit à 4.5 pour cent contre 6.8 pour cent avant le Cycle d'Uruguay (tableau 3), soit une réduction de 34 pour cent. Il est évident aussi que les économies en développement et en transition ont également participé aux réductions tarifaires pendant le Cycle d'Uruguay. Les pays en développement sont convenus de réduire leurs droits de douane de 28 pour cent en moyenne sur les importations en provenance des pays de l'OCDE, et de 29 pour cent sur les importations en provenance des autres pays en développement.

23. Dans huit secteurs industriels, couvrant 69 pour cent des importations des pays de l'OCDE en provenance des pays en développement, les réductions tarifaires décidées au cours du Cycle d'Uruguay ont dépassé l'objectif d'un tiers fixé durant les négociations. Par exemple, les exportations de produits métalliques des pays en développement à destination des marchés de la zone OCDE ont bénéficié de réductions de droits de douane de 67 pour cent en moyenne. Les réductions correspondantes pour le bois, la pâte à papier, le papier et les meubles sont de 63 pour cent. De surcroît, des accords de droits zéro-zéro dans les secteurs industriels ont porté la part des importations en franchise des pays de l'OCDE de 20 pour cent à 43 pour cent (OCDE, 1994).

24. Pour les produits tropicaux et à base de ressources naturelles, les réductions tarifaires opérées par les pays de l'OCDE ont aussi dépassé l'objectif global : en moyenne pondérée en fonction des échanges, ces réductions se sont établies à 45 pour cent et 34 pour cent respectivement, tandis que les réductions correspondantes pour les exportations des pays en développement à destination des pays de l'OCDE ont été plus fortes, atteignant 57 pour cent et 35 pour cent respectivement.

25. Le tableau 3 montre que les droits de douane moyens applicables aux importations en provenance des pays non membres de l'OCDE vont de 1 pour cent pour les métaux à 12 pour cent pour les textiles et les articles d'habillement. Une telle marge semble indiquer la présence de pics tarifaires, observation qui est confirmée par l'examen des données figurant dans le tableau 4, qui présente les profils tarifaires des pays de l'OCDE par principaux groupes d'industrie. Par exemple, pas moins de 82 pour cent de l'ensemble des importations de textiles et d'articles d'habillement sur les marchés de la zone OCDE restent assujettis, après le Cycle d'Uruguay, à un taux de plus de 5 pour cent, avec environ 28 pour cent des importations soumises à des droits supérieurs à 15 pour cent. On observe un profil analogue pour les importations de cuir, de caoutchouc, de chaussures et d'articles de voyage.

26. Dans certains cas, les réductions tarifaires n'ont pas été égales non plus dans de vastes secteurs. Le cas le plus évident est celui des importations agricoles, où il a été convenu de convertir toutes les mesures frontalières, telles que les quotas et les prélèvements variables, en droits de douane. Dans certains cas, ces conversions se sont traduites par l'établissement de quotas tarifaires à des taux relativement élevés.

27. Une autre réserve au sujet du niveau peu élevé des droits de douane moyens après le Cycle d'Uruguay a trait à la structure des droits, qui se caractérise encore par une certaine progressivité. La progressivité des droits de douane fausse les exportations des pays en développement en faveur des produits non transformés à base de ressources naturelles, pour lesquels la valeur ajoutée est moindre. Non seulement cela prive ces pays de la possibilité d'innover et de rehausser leur productivité dans l'utilisation des ressources, mais cela les empêche aussi de se spécialiser dans des secteurs où ils ont un avantage comparatif. Un effet complémentaire à cet égard est que les pays en développement n'ont pas la possibilité de diversifier leur base d'exportations et qu'en même temps ils dépendent forcément d'un nombre limité de produits primaires.

28. Le tableau 5 montre les niveaux de droits de douane avant et après le Cycle d'Uruguay par produit et par stade de transformation, ainsi que les écarts absolus de droits de douane obtenus durant le Cycle d'Uruguay. Il est manifeste que les droits de douane augmentent sensiblement entre le stade des matières premières et celui des produits finis : le taux moyen issu du Cycle d'Uruguay pour tous les produits industriels va de 0.8 pour cent pour les matières premières à 4.8 pour cent pour les produits finis. Cependant, si l'on examine produit par produit la *différence* absolue entre les droits applicables aux différents stades de la transformation, on observe une dégressivité pour presque tous les produits analysés, le jute et le cacao étant les deux exceptions où les réductions des tarifs applicables aux produits intermédiaires ont été plus fortes que celles des taux applicables aux stades finals.

29. Même si le Cycle d'Uruguay n'a pas éliminé le biais dû à la progressivité des droits de douane, il a quand même réussi à l'atténuer. Un nouveau progrès sur ce front se traduira par des gains appréciables pour les pays en développement. Ces gains résulteront de la récupération des exportations perdues de produits semi-finis et finis, qui créera des possibilités d'emploi. Le fait de monter dans la chaîne de transformation encouragera aussi les pays en développement à réduire leur dépendance à l'égard des exportations traditionnelles de produits primaires dont les termes de l'échange se sont dégradés. Cela atténuera aussi les effets de l'augmentation de la substitution de produits synthétiques à bon nombre de ces produits (les matières plastiques à la place des métaux, les fibres artificielles à la place des fibres naturelles, les édulcorants chimiques à la place du sucre), et de l'instabilité des prix des produits primaires sur les marchés mondiaux. Enfin, les pays en développement tireront sans doute profit de l'établissement de liens dans l'ensemble de l'économie et des « effets d'apprentissages » de la fonction de transformation (fabrication).

30. Outre le progrès sur le front tarifaire, le Cycle d'Uruguay a permis de démanteler certains des principaux obstacles non tarifaires, aboutissant notamment à la suppression progressive de l'Arrangement multifibres, qui était considéré comme la restriction commerciale la plus coûteuse sur les marchés de la zone OCDE à l'encontre des importations en provenance des pays en développement. Trela et Whalley (1990) estiment l'avantage en termes de gains nets de bien-être résultant de la libéralisation des quotas et des droits de douane à 23.4 milliards de dollars EU, environ un tiers du gain estimé total pour les pays en développement en tant que groupe.

31. Indépendamment de la suppression progressive de l'Accord multifibres, le Cycle d'Uruguay a permis d'éliminer complètement les restrictions volontaires des exportations (ou autres mesures analogues affectant les importations ou exportations, telles que les arrangements de commercialisation ordonnée, les systèmes d'importation discriminatoires, les arrangements de consultation etc.). Les restrictions volontaires des exportations couvraient environ 400 lignes tarifaires aussi bien aux Etats-Unis que dans l'UE avant le Cycle d'Uruguay, touchant des secteurs tels que les métaux, les matériels de transport, la chaussure et les appareils ménagers.

32. L'élimination totale des restrictions volontaires des exportations traduit un assouplissement notable des obstacles non tarifaires aux échanges. Le tableau 6 monte l'incidence de l'ensemble des

obstacles non tarifaires affectant les exportations des pays en développement à destination des marchés de la zone OCDE avant le Cycle d'Uruguay, par type d'obstacle non tarifaire. On constate que les restrictions volontaires des exportations étaient l'une des restrictions quantitatives les plus utilisées. Elle représentent plus de la moitié de l'ensemble des restrictions quantitatives touchant les importations des pays en développement. Indépendamment des textiles et de l'habillement, les exportations de produits sidérurgiques des pays en développement à destination des pays industrialisés étaient les produits les plus touchés par les obstacles non tarifaires. Le secteur de la chaussure était le deuxième plus grand secteur touché par ces obstacles.

33. Il ressort nettement de ce qui précède que les pays qui ont participé au Cycle d'Uruguay ont réussi à défendre leurs intérêts commerciaux par la consolidation et l'abaissement des droits de douane et l'assouplissement de quelques-uns des principaux obstacles non tarifaires aux exportations qui les intéressent. Parmi les autres résultats obtenus, les pays en développement ont réussi à négocier la suppression progressive de l'Accord multifibres, la restriction commerciale la plus coûteuse imposée à leur rencontre. Avec le Groupe de Cairns, les pays en développement ont aussi aidé à intégrer l'agriculture dans les négociations du Cycle d'Uruguay. Tout aussi importants ont été les propres engagements pris par les pays en développement au cours du Cycle d'Uruguay, qui servent à promouvoir leur propre efficacité économique par des réductions de leurs propres obstacles au commerce.

34. Il est clair aussi que le Cycle d'Uruguay a laissé dans son sillage certains secteurs protégés qui présentent un intérêt commercial crucial pour les pays en développement. Pour citer quelques exemples, les droits de douane applicables aux textiles et aux articles d'habillement, on l'a dit, sont soumis à des taux supérieurs à la moyenne ; il en va de même pour les droits de douane applicables aux exportations agricoles qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement exportateurs de produits alimentaires, et notamment de produits agricoles des zones tempérées. L'expansion des exportations de produits agricoles intéresse tout particulièrement les pays en développement exportateurs de produits alimentaires, car on estime généralement que le potentiel de création d'emplois dans ces pays est plus grand dans l'agriculture que dans la plupart des activités manufacturières.

35. Il importe également de noter que le climat économique mondial influe grandement sur les perspectives économiques des pays en développement. Un climat économique mondial plus favorable reste l'un des principaux facteurs qui puisse étayer la croissance économique dans les pays en développement. S'il est vrai qu'une économie mondiale ouverte et prospère est dans l'intérêt de tous les pays, elle est cruciale pour les pays en développement, surtout pour ceux qui ont une stratégie de développement et de croissance ouverte sur l'extérieur.

36. Ainsi, si l'on veut préserver les engagements passés d'aller au bout des choses et exploiter plus pleinement les possibilités qui existent, il faut renforcer le cadre de l'action internationale par un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales. Cela est d'autant plus important au vu des différentes options possibles, à savoir laisser les arrangements commerciaux préférentiels prédominer et/ou encourager des approches sectorielles de la libéralisation multilatérale. Ces deux possibilités de libéralisation commerciale multilatérale ne servent pas forcément les intérêts des pays en développement.

III. Importance d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales

37. La libéralisation des échanges comporte à la fois des coûts et des avantages. Outre les risques de suppressions d'emplois, les autres coûts à court terme peuvent prendre la forme de pressions accrues sur les systèmes de protection sociale et de formation, d'une impossibilité d'amortir complètement certains investissements et d'un manque à gagner de recettes fiscales au titre des droits de douane. Il peut y avoir aussi des conséquences plus durables dans des localités où certaines activités sont durement touchées par la

concurrence accrue de l'étranger. Il convient de noter, toutefois, que la plupart de ces coûts touchent des secteurs particuliers et non l'économie tout entière. De plus, ces pertes peuvent être facilement compensées par certains avantages immédiats de la libéralisation des échanges : fortes réductions des dépenses budgétaires par suite d'économies sur les subventions, augmentation du rendement des investissements dans les secteurs qui exploitent les nouvelles possibilités du marché, revalorisation des terrains dans les régions où des industries compétitives sont implantées et expansion de la demande résultant d'une progression des revenus réels. Ces avantages apparaissent à la fois à court terme et à moyen terme. Et surtout, les avantages réellement importants de la libéralisation commerciale se font sentir à moyen terme, au fur et à mesure que l'efficacité de l'affectation des ressources s'améliore dans l'ensemble de l'économie.

38. Il n'est pas possible de dresser un bilan précis des pertes et des gains qu'entraîne la libéralisation des échanges. En fin de compte, il s'agit de juger avec soin -- en s'aidant à la fois de l'expérience passée et de l'analyse régulièrement actualisée du fonctionnement des économies. Les modèles économiques aident à calculer quels pourraient être les avantages nets mais, en raison de limitations techniques, ils ne peuvent pas répondre à toutes nos interrogations, notamment lorsqu'elles concernent les retombées sociales et environnementales.

Avantages potentiels de la libéralisation tarifaire

39. L'évaluation quantitative des avantages de la libéralisation commerciale multilatérale présente des difficultés majeures pour les modèles économiques. En effet, les mesures de libéralisation vont au-delà de la réduction de la protection des échanges de marchandises et englobent les échanges de services, l'investissement et la propriété intellectuelle, et bon nombre de leurs effets résulteront d'un système amélioré de règles et de disciplines. Pour des raisons techniques, les mesures quantitatives qui sont présentées ici se limitent à des estimations des effets des réductions des droits de douane applicables aux produits industriels et agricoles.

40. Le modèle utilisé ici est la Modèle de simulation des échanges, qui est une variante du modèle LINKAGE établi par le Centre de développement de l'OCDE (OCDE, 1997a), et ses aspects techniques sont décrits dans d'autres ouvrages (OCDE, 1997b). Le Modèle de simulation des échanges est un modèle dynamique d'équilibre général qui contient toutes les caractéristiques de l'équilibre général pour 16 pays et régions liés entre eux par des échanges internationaux¹. Les résultats des différents scénarios présentés ici sont des estimations des gains nets potentiels de bien-être résultant de la libéralisation commerciale, où les toutes dernières prévisions de la Banque mondiale ont été utilisées pour définir le « scénario de référence » pour les 16 pays et régions sur la période 1995-2010. Les gains nets de bien-être sont ensuite calculés sous forme d'écart par rapport au scénario de référence après les réductions des droits de douane. Enfin, le modèle incorpore les gains dynamiques découlant de la libéralisation des droits de douane ; ceux-ci résultent de réductions des coûts de production liées à une concurrence accrue, ou d'une augmentation de la technologie importée qui est incorporée dans les biens intermédiaires et d'équipement non substituables après l'assouplissement des restrictions de change.

41. Trois scénarios différents sont utilisés ici pour décrire l'effet sur le bien-être de la libéralisation tarifaire². Ces scénarios ne visent pas à fixer l'ordre du jour des futures négociations ni la portée ou les modalités de futures négociations tarifaires. Les trois scénarios sont fondés sur l'hypothèse selon laquelle

1. Voir en Annexe 1 la liste complète des pays et régions couverts.

2. Le Centre de développement de l'OCDE est en train de préparer un évaluation plus détaillée de l'effet sur le bien-être de la libéralisation tarifaire à l'aide d'autres scénarios que ceux qui sont présentés ici.

la future libéralisation tarifaire commencera en 2001 et les droits de douane seront réduits de façon linéaire par rapport aux niveaux en vigueur en 1995.

42. Le scénario I table sur l'hypothèse d'une libéralisation tarifaire totale et mondiale pour les produits agricoles et industriels. Le scénario II est un scénario de libéralisation partielle dans lequel les pays de l'OCDE suivent le sentier décrit au paragraphe pour se diriger vers une libéralisation complète, tandis que les économies non membres de l'OCDE réduisent leurs droits de douane de 50 pour cent au total. Le troisième et dernier scénario est aussi un scénario de libéralisation partielle dans lequel les pays de l'OCDE se dirigent toujours vers une libéralisation tarifaire totale et les pays non membres adoptent un taux uniforme de droit de douane de 5 pour cent pour tous les produits.

43. Les résultats pour les différents scénarios de simulation sont présentés dans le tableau 7. Les gains de bien-être résultant d'une libéralisation tarifaire complète et mondiale sont estimés à 1.212 milliards de dollars EU aux prix de 1995, soit l'équivalent d'une progression de 3 pour cent du PIB mondial. S'il est vrai que la part de la zone de l'OCDE dans ce total est estimée à 757 milliards de dollars EU et celle des économies non membres à 455 milliards, les pays non membres gagneraient relativement plus, en cas de libéralisation complète et mondiale, en pourcentage de leur PIB que la zone de l'OCDE, les gains s'établissant à 4.9 pour cent et 2.5 pour cent respectivement.

44. Les gains les plus élevés (9.6 pour cent) en proportion du PIB seraient pour l'Inde, le pays de loin le plus grand de tous ceux qui sont pris en considération, à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone OCDE. Les pays de l'Afrique subsaharienne en tant que groupe amélioreraient leur PIB de 3.7 pour cent selon ce scénario, une perspective qui pourrait relever les faibles taux de croissance. Cela représente des gains annuels de 11 milliards de dollars EU, soit presque l'équivalent de l'aide publique au développement offerte par les pays de l'OCDE à l'Afrique en 1997 (11.37 milliards de dollars). Enfin, il faut noter que tous les pays tirent profit d'une libéralisation mondiale et totale, les avantages pour chaque pays étant proportionnels au niveau des obstacles tarifaires qui existaient auparavant.

45. Comme prévu, les avantages estimés de la libéralisation tarifaire seront plus faibles dans le cas d'une libéralisation plus limitée, comme celle qui est décrite dans les scénarios II et III. Dans le scénario II, la zone extérieure à l'OCDE gagnera en bien-être 292 milliards de dollars EU, soit l'équivalent de 3.1 pour cent de son PIB, tandis que les estimations correspondantes dans le scénario III pour la même zone sont de 459 milliards de dollars EU et 4.9 pour cent respectivement.

46. Ce que montrent ces diverses estimations, c'est que rien qu'en réduisant les droits de douane, les avantages nets sont non seulement appréciables mais, chose non moins importante, ils sont distribués de façon égale entre les pays et les groupes. Chaque pays ou groupe de pays tirera profit de la libéralisation tarifaire, les avantages étant proportionnels au degré de libéralisation.

47. Enfin, il importe de noter que si les scénarios de libéralisation présentés ici sont limités aux réductions tarifaires pour des raisons techniques, c'est précisément dans le domaine des réductions tarifaires que les négociations multilatérales organisées sous les auspices du GATT ont donné les meilleurs résultats, notamment avec des réductions des droits de douane moyens, pondérés en fonction des échanges, qui sont revenus d'un sommet de 40 pour cent au cours de l'immédiat après-guerre à 4 pour cent à l'issue du Cycle d'Uruguay.

IV. Services

48. L'inclusion des échanges de services dans le régime commercial multilatéral a été, à juste titre, saluée comme l'un des principaux résultats du Cycle d'Uruguay. C'est maintenant un des piliers du système commercial multilatéral. Cette initiative donne aux pays en développement la possibilité de

supprimer de leurs marchés nationaux les obstacles au commerce des services, qui limitent leur performance économique globale et leurs possibilités d'exportation.

49. La présente section examine les avantages qu'aurait pour toutes les parties une libéralisation générale des échanges de services. Le principal message est que, si le prochain cycle de négociations commerciales multilatérales porte sur l'amélioration des engagements, la réforme de la réglementation et la libéralisation commerciale dans de nombreux secteurs, essentiellement les services aux entreprises, seraient dans l'intérêt propre des pays en développement.

Rôle des services

50. Depuis le début des années 90, un certain nombre de facteurs ont contribué à modifier la perception et la nature des services et à les faire reconnaître comme un facteur essentiel favorisant le développement et la croissance économique. En premier lieu, les progrès rapides des technologies de l'information et des télécommunications, conjugués à la libéralisation des échanges et de l'investissement, à la privatisation et la réforme de la réglementation des services, ont accru de façon spectaculaire les possibilités d'échange des services. De nombreuses transactions internationales, dont le coût aurait auparavant été considéré comme prohibitif, sont maintenant devenues courantes. En second lieu, la part croissante des services dans le PIB de la plupart des pays, y compris les pays en développement, et le rapide développement des échanges de services ont montré que les services sont devenu le principal moteur de la croissance, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement.

51. Ces évolutions sont reflétées par le fait qu'aucun secteur n'a connu une expansion aussi rapide que celui des services : les échanges de services se sont accrus plus vite que les échanges de produits depuis bien plus de dix ans. Entre 1990 et 1997, le taux de croissance annuel moyen des exportations mondiales de services commerciaux s'est établi à 8 pour cent, dépassant celui des exportations de marchandises. Cette croissance a concerné, pour une grande part, les pays en développement d'Asie. Au cours de la première moitié des années 90, les exportations de services des pays en développement d'Asie ont augmenté deux fois plus vite que celles des pays développés, à tel point que l'orientation du commerce vers les services est maintenant plus marquée dans certains pays en développement de la région que dans les pays développés. Les taux de croissance en Amérique latine au cours de cette période ont atteint la moyenne mondiale, le Brésil enregistrant des taux de 37 pour cent en 1995 et en 1997 respectivement. Parmi les pays qui arrivent en tête pour les échanges de services, les plus dynamiques sont la Chine et le Mexique. L'an dernier, la Chine est entrée dans le groupe de dix premiers exportateurs de marchandises et dans celui des dix premiers importateurs de services commerciaux. Pour la première fois, les exportations du Mexique ont dépassé celles de l'Espagne. L'importance des échanges de services pour certains pays en développement est aussi mise en évidence par le fait que 9 des 25 pays premiers exportateurs de services commerciaux sont des pays en développement. Il y a aussi 9 pays en développement parmi les 25 premiers importateurs mondiaux de services³.

52. Tandis que les exportations traditionnelles des pays en développement portent sur le tourisme, le transport et la migration de la main-d'œuvre, les composantes les plus dynamiques de leurs exportations de services se trouvent dans « d'autres services commerciaux » tels que les services financiers, la construction, l'informatique et les services d'information et de communication. Les créneaux d'exportation identifiés par la CNUCED pour les pays en utilisés (ingénierie industrielle, dessin industriel, R&D) ; opérations bureaucratiques à valeur ajoutée plus élevée que la simple saisie de données (programmation

3. Hong Kong Chine, Singapour, la République de Corée, la Chine, la Turquie, le Taïpeh chinois, la Thaïlande, les Philippines et la Malaisie sont parmi les premiers exportateurs et la Chine, la République de Corée, le Taïpeh chinois, Hong Kong Chine, Singapour, le Brésil, la Thaïlande et la Malaisie sont parmi les premiers importateurs.

informatique, saisie de données et réparations, adjudication de droits, gestion de fichiers médicaux électroniques) ; et les services faisant appel à des compétences culturelles et linguistiques (fourniture de services multilingues de centres d'appel offshore).

53. Le secteur des services est devenu, et de loin, le secteur le plus important de l'économie mondiale et celui qui se développe le plus rapidement. Pas moins de 60 pour cent des flux mondiaux d'IDE se dirigent vers les activités de services, où ils soutiennent l'emploi. Dans les économies développées, ce secteur représente aujourd'hui environ 70 pour cent de la production et de l'emploi. Dans certains pays en développement, il représente la majeure partie du PIB : la part des services dans le PIB est de l'ordre de 80 pour cent à Hong Kong Chine, elle dépasse 60 pour cent en Argentine, au Brésil, au Chili, en Corée, au Mexique et en Thaïlande, et elle s'établit aux alentours de 50 pour cent en Egypte, en Inde et en Indonésie (tableau 8). Alors que les exportations de services commerciaux représentaient environ 17 pour cent des échanges mondiaux en 1980, cette part dépassait 22 pour cent en 1993, malgré une légère baisse, aux environs de 20 pour cent⁴, en 1996.

54. Comme on l'a vu plus haut, la croissance des services -- dans la zone de l'OCDE et dans certains pays en développement -- est supérieure à la croissance économique globale depuis des décennies. Cette importance grandissante reflète une plus forte demande des ménages et des entreprises, la mise en sous-traitance d'activités de services par les entreprises manufacturières et le rôle de premier plan que joue la technologie de l'information. La demande des particuliers et des entreprises et l'évolution structurelle sont d'importants facteurs de croissance, surtout pour les services aux ménages et aux entreprises.

55. De ce fait, la part des services dans l'activité économique totale s'est accrue au fil du temps et il est probable que cette tendance se poursuivra, voire s'accélélera, si l'on en juge par le rôle de plus en plus prépondérant que jouent les activités de services fondées sur le savoir. En général, les secteurs de services jouent un rôle plus important qu'auparavant, tant dans l'évolution conjoncturelle que dans la croissance structurelle des pays de l'OCDE. Aujourd'hui, le secteur des services joue dans de nombreux pays en développement un rôle plus important que dans les économies de l'OCDE au même niveau de PIB par habitant. Du fait de l'évolution technologique, de la libéralisation des échanges et de l'investissement et de la mondialisation, les services jouent peut-être un rôle de catalyseur du développement pour beaucoup de pays en développement.

56. L'expérience passée des pays de l'OCDE montre que la part de la valeur ajoutée provenant des services, y compris les services commerciaux et le commerce, les transports et les services de communications, est en corrélation positive avec le niveau de développement. Cependant, elle montre aussi l'importance des services pour les résultats à l'exportation. Dans les pays de l'OCDE, les services commerciaux et le commerce, les transports et les communications sont devenus les principales composantes sectorielles des exportations. Même si, dans la plupart des pays développés de l'OCDE, les exportations sont concentrées dans les industries manufacturières, leur économie est concentrée dans le secteur des services. Les services sont un élément majeur de la production, même pour les exportations manufacturières.

57. Cela n'est pas une caractéristique propre aux pays développés à revenu élevé. Pour certains pays en développement, l'importance du secteur des services pour les exportations globales est beaucoup plus grande que ne le laisse penser la balance commerciale directe. Bien que, globalement, les pays de l'OCDE

⁴ Il convient toutefois de rappeler que, mesurés sur la base de la balance des paiements, les services commerciaux ne comportent pas une proportion importante d'échanges de services ; on pense, par exemple, aux services incorporés dans des produits et aux activités de service à valeur ajoutée d'entreprises affiliées étrangères localement constituées en sociétés. Il s'ensuit que ces données sous-estiment de façon importante la valeur réelle des exportations mondiales de services.

continuent d'avoir l'avantage concurrentiel le plus élevé dans les échanges de services, l'intérêt qu'auraient les pays en développement à la libéralisation de certains secteurs de services est mis en évidence par le rôle des services aux entreprises dans leurs exportations et dans leur performance économique globale.

Engagements spécifiques pris dans le cadre de l'AGCS

58. Des tentatives ont été faites pour évaluer quantitativement le Cycle d'Uruguay et les engagements ultérieurs pris par les membres de l'OMC dans le domaine des services. En raison de la nature même des réglementations concernant le commerce des services, il n'a pas été faisable de quantifier pleinement les engagements spécifiques, par exemple dans le cas des droits de douane. La plupart des spécialistes s'accordent à penser que la valeur de l'AGCS réside, jusqu'à présent, dans le simple fait qu'il existe, c'est-à-dire que le Cycle d'Uruguay a réussi à intégrer les services dans le système commercial multilatéral et, ainsi, un processus de libéralisation progressive s'est mis en marche. En ce qui concerne les avantages matériels immédiats du Cycle d'Uruguay dans le domaine des services, certains éléments indiquent -- en termes généraux -- que les engagements spécifiques qui ont été pris ont trait davantage à la consolidation de certains niveaux d'accès au marché et à l'application du traitement national à certains secteurs et à certains modes de fourniture plutôt qu'à l'ouverture effective des marchés. Il s'agit-là, bien entendu, d'une assertion générale, mais il y a des cas où les engagements en matière de consolidation sont allés au-delà du degré de libéralisation qui existait avant l'achèvement du Cycle d'Uruguay. Néanmoins, comme dans le cas des droits de douane, les engagements de consolidation dans les services ont de la valeur non seulement du point de vue des politiques commerciales mais aussi du point de vue de l'amélioration de la sécurité et de la prévisibilité pour les entreprises, à condition que l'on se rapproche d'une réelle ouverture des marchés.

59. L'évolution observée après l'achèvement du Cycle d'Uruguay dans les domaines des services financiers et des télécommunications de base a révélé la capacité de l'AGCS d'offrir un cadre pour une libéralisation effective des échanges de services.

60. A la fin du Cycle d'Uruguay, les pays de l'OCDE ont pris des engagements, en moyenne, sur 64 pour cent de toutes les activités de services, tandis que les chiffres comparables pour les économies en transition et en développement étaient de 52 pour cent et 16 pour cent respectivement. Il importe de noter que ces moyennes cachent d'importantes variations entre les pays d'un même groupe. Cela vaut tout particulièrement pour les pays en développement, dont un certain nombre ont pris des engagements qui vont au-delà de ce que laisse supposer la moyenne. Tandis que les pays développés et en transition ont atteint des niveaux d'engagements assez comparables durant le Cycle d'Uruguay, les engagements des pays en développement ont été fort différents (tableau 9). La Colombie, la Malaisie, la Gambie, les Philippines et la Thaïlande ont pris des engagements sur une forte proportion de services, tandis que 67 pays en développement ont pris des engagements de consolidation sur moins de 40 secteurs (sur les 160 secteurs figurant dans liste de classification sectorielle).

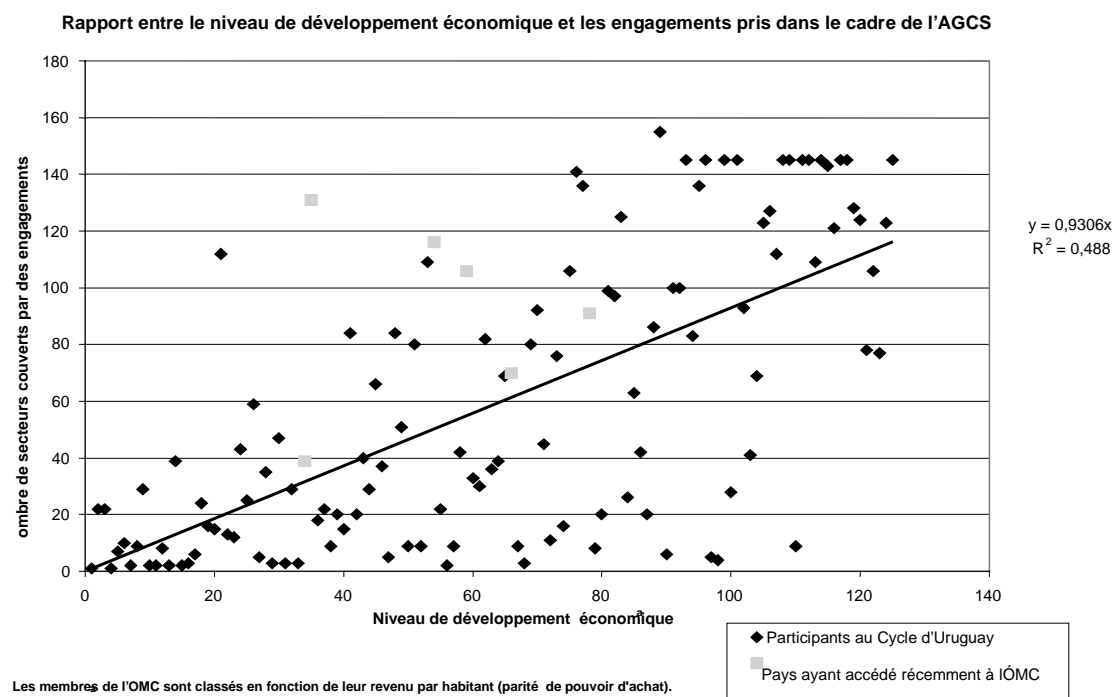
61. S'il est vrai que ce tableau général peut laisser penser qu'il existe une relation entre la capacité (ou la volonté) de prendre des engagements de consolidation sur les échanges de services et le niveau de développement, une ventilation par pays donne un résultat plus nuancé. De fait, l'OMC n'a constaté qu'un rapport relativement faible entre les engagements pris dans le cadre de l'AGCS, sur la base du nombre de secteurs couverts par les engagements, et le niveau de développement économique (graphique 1). (Le coefficient de corrélation observé entre le nombre d'activités de services couvertes par des engagements et la niveau de revenu par habitant est de 0.12). L'absence d'un lien très marqué est attribuée principalement aux différences dans les choix politiques des divers pays à un niveau de développement comparable, les

vues des gouvernements divergeant notablement au sujet des avantages économiques de conditions d'accès consolidées pour les différents secteurs de services et modes de fourniture.

62. A l'évidence, il existe de grandes possibilités d'élever le niveau des obligations acceptées par les gouvernements sans modifier la structure de l'AGCS. Des mesures pourraient être prises sur plusieurs fronts. Premièrement, les gouvernements pourraient étendre leurs listes d'engagements spécifiques à davantage de secteurs et d'activités. Deuxièmement, ils pourraient réduire et éliminer, au moyen, par exemple, d'approches fondées sur des formules, les limitations à l'accès au marché et au traitement national qu'ils ont inscrites dans leurs listes. Troisièmement, ils pourraient réduire et, éventuellement, supprimer toutes les exemptions au principe NPF. L'AGCS prévoit que cela devrait se faire avec le temps. En outre, il a été indiqué que les limitations qui ont été inscrites reflètent le statu quo par rapport aux politiques en vigueur au moment où les engagements ont été pris et que, dans ce sens, l'AGCS n'a guère fait avancer la libéralisation commerciale jusqu'à présent. Quatrièmement, les gouvernements pourraient supprimer l'écart qui est parfois maintenu entre les politiques effectives appliquées dans la pratique et le niveau des engagements pris dans le cadre de l'AGCS. En appliquant les engagements de l'AGCS dans leurs politiques, les gouvernements assureraient au marché une plus grande sécurité et, finalement, un régime commercial plus libéral, dans l'attente de mesures supplémentaires de libéralisation des échanges.

63. Du fait des liens intermodaux et des interdépendances intersectorielles, les pays en développement s'intéresseront peut-être aux techniques de libéralisation fondées sur des formules lorsqu'ils négocieront la réduction des obstacles à leurs exportations de services. Par exemple, pour assurer une fourniture efficiente de services informatiques, domaine dans lequel certains pays en développement sont déjà très compétitifs, il faut combiner les quatre modes de fourniture. La création sur mesure de logiciels en ligne transfrontières, la gestion de bases de données et la conception et la gestion de sites Internet ainsi que les services de conseils en informatique et l'assistance technique non seulement font appel aux modèles 1, 2 et 3 mais ils nécessitent aussi le déplacement de personnel qualifié sur le marché du pays des clients pour avoir la plus grande efficacité. Les interrelations sectorielles sont illustrées par le secteur du tourisme, où des opérations efficientes peuvent être affectées par les politiques de prix de fournisseurs de transport jouissant d'un monopole et d'opérateurs de systèmes de distribution mondiaux.

Graphique 1



64. La tendance à la participation plus active d'un grand nombre de pays en développement au système commercial multilatéral s'est accentuée au cours des négociations prolongées sur les services financiers et les télécommunications de base. Aux termes de l'accord sur les télécommunications, 56 pays en développement sur un total de 83 signataires ont pris des engagements concernant l'accès au marché, tandis que dans le cas des services financiers, 45 pays en développement sur un total de 70 pays signataires ont amélioré leurs engagements. (La CE-15 a été comptée comme un pays). La participation d'un grand nombre de pays en développement à ces négociations a reflété une conviction de plus en plus répandue selon laquelle la libéralisation dans ces secteurs est essentielle pour leur propre développement. Particulièrement important est le fait que, dans les services financiers, les pays en développement les plus gravement touchés par la crise ont pris des engagements concernant l'accès aux banques étrangères, convaincus qu'une concurrence accrue et une plus grande ouverture des marchés contribueraient à renforcer et à rendre plus efficient l'infrastructure financière nationale.

65. La prise de conscience grandissante de l'importance d'un marché de services ouvert et concurrentiel, tant pour les exportations que pour l'avancée des pays en développement est aussi reflétée par les nombreuses mesures de libéralisation et de déréglementation qui ont été prises après le Cycle d'Uruguay, au plan régional ou de façon autonome. L'ASEAN et l'APEC sont des exemples d'initiatives régionales concernant les services. Des mesures autonomes de libéralisation des services et de l'investissement ont été prises, par exemple, par l'Indonésie, la Corée et la Thaïlande, certaines dans le cadre des programmes du FMI.

66. Depuis près de dix ans, de nombreux pays en développement ont entrepris et continuent de poursuivre la libéralisation des échanges de services dans le cadre de leurs réformes économiques et commerciales globales visant à ouvrir leurs économies sur l'extérieur et à les assujettir aux lois du marché. Dans ces cas, l'inclusion des services a été motivée notamment par le fait que ces pays se sont rendu compte que, pour que les réformes de la politique commerciale visant à assujettir l'économie aux forces du

marché donnent les résultats voulus, ces politiques devaient s'appliquer de manière aussi uniforme que possible dans l'ensemble de l'économie, avec le moins d'exceptions sectorielles possible ; ces réformes ne doivent pas se limiter à la production et aux échanges de services mais elles doivent s'étendre aussi aux services et à l'investissement.

Coût de la protection des services et avantages potentiels de la libéralisation

67. On estime que le coût actuel de la protection des services est aussi élevé, voire supérieur à celui de la protection des marchandises il y a une dizaine à une quinzaine d'années. Bien souvent, ainsi que Hoekman et Messerlin le font remarquer, le degré de protection est assimilable à un équivalent tarifaire *ad valorem* moyen compris entre 50 et 100 pour cent pour les grands secteurs, similaire aux taux appliqués dans les pays en développement au début des années 80.

68. Les coûts associés aux obstacles à l'entrée des services sur les marchés des services portent à croire qu'une libéralisation dans ce secteur serait source d'énormes avantages. Ceux-ci ne se limiteraient pas à la baisse du prix et à un éventail plus large de services offerts aux consommateurs directs mais, ce qui importe bien davantage, procureraient des gains d'efficacité à l'échelle de l'économie dans son ensemble.

69. La libéralisation des échanges et de l'investissement présente des avantages particulièrement importants pour la collectivité dans le cas des services destinés aux producteurs. La raison en est non seulement que les économies tirent l'essentiel de l'expansion de leur revenu et de l'emploi des activités du secteur tertiaire, mais aussi que les services destinés aux producteurs et aux entreprises jouent un grand rôle dans l'économie. Aujourd'hui, bon nombre de secteurs des services jouent un rôle structurel fondamental et fournissent des éléments essentiels à la production d'autres branches d'activité (productrices de biens aussi bien que de services). La liste de ces services est longue et, vu la rapidité des progrès technologiques, s'allonge très vite. Les services les plus fréquemment cités sont les télécommunications, les services financiers, les services professionnels et le transport. Protéger les services va donc à l'encontre de l'efficacité et coûte cher à l'économie tout entière.

70. Il ressort des caractéristiques énoncées ci-dessus que la libéralisation des échanges et la déréglementation des services, notamment par le biais de changements d'ordre institutionnel, sont de nature à améliorer la compétitivité de bon nombre d'activités d'aval, tout en améliorant les performances économiques générales. Des données empiriques montrent qu'une libéralisation précoce peut contribuer fortement à l'attrait exercé par un pays en tant que site de nouveaux investissements étrangers directs.

71. Les coûts inhérents à la protection des services destinés aux producteurs ont des retombées qui exercent une incidence négative sur la protection d'autres secteurs, qu'il s'agisse de secteurs de la production ou d'autres secteurs de services. Dans le cadre de la libéralisation des échanges de marchandises, par exemple, si la baisse des droits de douane ne s'accompagne pas d'une libéralisation des échanges de services, les taux effectifs de protection risquent de devenir négatifs pour les produits utilisant comme apport ces services protégés destinés aux producteurs. (On a calculé que les gains de bien-être associés aux réductions des droits de douane frappant les produits industriels intervenues dans le cadre du Cycle d'Uruguay auraient pu être trois fois plus élevés si les obstacles aux échanges de services avaient été réduits de 25 pour cent plutôt que le *statu quo* soit maintenu.) Considérée du point de vue d'une économie nationale, cette estimation milite fortement en faveur de la libéralisation et de la déréglementation des services, même sur une base autonome.

72. Une deuxième conclusion que l'on peut tirer de ce qui précède est que la libéralisation et la déréglementation des services ne doivent pas être uniquement envisagées dans une optique mercantiliste traditionnelle, attendu que le coût du maintien d'une protection a aussi des incidences négatives sur les pays

dont les intérêts à l'exportation se situent essentiellement dans le domaine des marchandises. L'idéal serait que les gains de bien-être et l'intérêt présentés par la libéralisation des divers secteurs des services soient évalués par les pouvoirs publics du point de vue de leurs coûts et avantages pour l'économie dans son ensemble. L'inclusion d'autres éléments, c'est-à-dire de la production et des échanges de biens et d'autres services, serait utile, d'autant que le prochain cycle de négociations sur les services se déroulera dans un cadre plus large qui comprendra aussi les échanges de marchandises.

73. Pour citer un exemple, une étude effectuée par la Banque mondiale en 1996 constate que les mesures anticoncurrentielles que sont des parts de cargaisons réservées auxquelles recourent la plupart des gouvernements africains ont eu un important effet pervers sur les taux de fret applicables aux exportations en provenance d'Afrique subsaharienne. Elle révèle que le coût du fret constitue un obstacle beaucoup plus restrictif aux exportations africaines que les droits de douane : les coûts moyens de transport ad valorem de toutes les exportations provenant des pays d'Afrique subsaharienne dépassaient de plus de 8 points de pourcentage les droits de douane moyens frappant ces biens. Les taux effectifs de protection auxquels se heurtaient les exportations africaines vers le marché des Etats-Unis en raison des taux de fret africains allaient d'environ 7 pour cent pour les machines et appareils électriques à plus de 90 pour cent pour les aliments du bétail. Ces coûts de protection du transport ont influé de façon très négative sur les exportations et l'implantation d'activités manufacturières en Afrique. L'étude conclut que ces mesures anticoncurrentielles de réservation de parts de cargaisons demandent à ce que le secteur des cargaisons soit déréglementé ; d'autres études concernant d'autres régions ont montré que la déréglementation et des mesures autorisant la concurrence en matière de services maritimes peuvent réduire d'un pourcentage pouvant atteindre jusqu'à 50 pour cent les taux de fret en vigueur dans le trafic de lignes régulières.

74. Etant donné les possibilités importantes de gains de productivité, on s'attend à une forte libéralisation du commerce des services dans tous les pays, encore qu'à des degrés variables. La modélisation par le GTAP de la libéralisation multilatérale des services indique qu'une réduction de 50 pour cent des distorsions des marchés mondiaux des services déboucherait sur un gain annuel sensible de bien-être dans le monde. Il convient de tenir compte des effets dynamiques de la libéralisation du commerce des services en raison des retombées qu'elle a sur la productivité de l'économie dans son ensemble. (Le tableau 11 présente une estimation des gains annuels de bien-être par région/pays.)

Libéralisation et souveraineté nationale

75. Comme on l'a vu plus haut, les gouvernements procèdent généralement à la libéralisation du commerce, y compris celui des services, et à celle des investissements, dans le cadre de stratégies globales de réforme de l'économie nationale visant à procurer un gain de bien-être maximum à leur économie et à leurs ressortissants. De fait, pour la plupart des gouvernements, la libéralisation est un moyen d'améliorer la compétitivité internationale, afin d'accroître la marge de manœuvre dont dispose leur pays pour agir au niveau intérieur sur les plans économique et social : améliorer le revenu national et le rendre moins vulnérable aux chocs extérieurs. De cette façon, les principaux aspects de la souveraineté doivent être considérés comme renforcés plutôt qu'estompés, encore que dans le cadre d'un monde indéniablement interdépendant et en mutation rapide.

76. La réglementation économique est un aspect déterminant de nombreux services des secteurs, car les gouvernements réglementent beaucoup plus les secteurs des services qu'ils ne réglementent généralement les secteurs des marchandises. Ainsi qu'il ressort d'expériences récentes, en rapport soit avec l'AGCS, soit avec des programmes nationaux d'ajustement structurel, la libéralisation du commerce des services demande à être complétée par un cadre réglementaire favorisant la concurrence qui, dans la plupart des cas, implique une réforme de la réglementation, et parfois une nouvelle réglementation du secteur des services concerné. L'incidence qu'exerce la libéralisation du commerce des services sur la

souveraineté nationale en matière de réglementation et de protection des intérêts économiques et sociaux nationaux est un sujet de discussion et de préoccupation tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

77. Par ailleurs, la libéralisation n'implique pas le démantèlement systématique des mesures réglementaires nationales. Néanmoins, si les décisions de libéralisation demandent souvent à être complétées par des réformes de la réglementation nationale pour améliorer l'efficacité et la transparence du fonctionnement du marché et la qualité des résultats obtenus par la réglementation de celui-ci, il s'agit davantage d'une décision à prendre au niveau national que de quelque chose qui est imposé de l'extérieur. Il importe de se rappeler que le fait pour l'OMC de se lancer dans la libéralisation du commerce des échanges ne remet nullement en cause le droit des pays à poursuivre les objectifs de leur politique gouvernementale. Dans le domaine des services, l'AGCS ne touche pas aux prérogatives des Etats en matière de politique macro-économique et de réglementation intérieure non discriminatoire des activités de services (telles que règles et procédures en matière de conformité, normes techniques, etc.), ni aux règles prudentielles applicables au secteur des services financiers. En outre, les Membres de l'OMC conservent intégralement leur droit de prendre des mesures pour protéger l'éthique publique ou maintenir l'ordre public en vue de protéger la vie privée de leurs ressortissants, ainsi que de prendre des dispositions relatives à la sécurité de la nation.

Libéralisation du commerce des services et présence commerciale, par opposition à la circulation de la main-d'œuvre

78. Alors que les négociations menées dans le cadre du Cycle d'Uruguay ont abouti à d'importants engagements (même s'ils sont parfois loin d'avoir été intégralement mis en oeuvre), les efforts déployés par les pays en développement pour obtenir la suppression des restrictions à l'entrée de main-d'œuvre sont demeurés vains.

79. De nombreux observateurs demandent aux pays en développement, lors des prochaines négociations, de lier la suppression des obstacles à la circulation des personnes physiques à la libéralisation de la présence commerciale, partant du principe de base qu'une prétendue "symétrie" existe dans l'AGCS entre la fourniture des services du Mode 3 et du Mode 4, le premier représentant les intérêts des pays développés et le deuxième - celui des pays en développement.

80. Il est indéniable que les pays en développement ont intérêt à ce que soient éliminées les restrictions du Mode 4. Beaucoup de ces pays jouissent en effet d'un avantage compétitif réel ou potentiel dans des services à forte intensité de main-d'œuvre qu'ils ne peuvent fournir à d'autres marchés en raison des obstacles que ces marchés élèvent à leur entrée. Les secteurs souvent cités sont, notamment, les soins de santé, les services de construction et la conception de logiciels. A l'exception des secteurs à forte intensité de capital humain où la présence de personnes physiques est un facteur essentiel de la présence commerciale, la fourniture de services du Mode 4 est demeurée frappée de fortes restrictions après le Cycle d'Uruguay, malgré les longues négociations sur la circulation de la main-d'œuvre. Il est frappant à cet égard que les engagements au titre du Mode 4 soient très limités pour tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement. En général, les engagements concernent la présence de personnel nécessaire pour assurer une présence commerciale, celle de voyageurs de commerce et celle de professionnels et spécialistes hautement qualifiés. La circulation de travailleurs indépendants, domaine que les pays moins avancés tendent à considérer comme présentant un intérêt pour leurs exportations, ne donne généralement pas lieu à engagements ni de la part des pays développés, ni de celle des pays en développement. C'est ainsi que l'Inde n'a pris d'engagements qu'en ce qui concerne les cessionnaires intra-entreprise, les voyageurs de commerce et quelques professionnels dotés d'une formation universitaire. Les engagements conclus par le Pakistan concernent les cadres et les spécialistes et sont en outre limités par des restrictions

quantitatives. Les engagements pris par le Brésil se limitent aux professionnels hautement qualifiés, aux cadres et aux dirigeants. L'absence d'engagements relatifs aux travailleurs indépendants porte à croire qu'il existe d'importants obstacles à leur entrée tant dans les pays développés que dans les pays en développement, y compris dans le commerce Sud-Sud.

81. On peut en déduire que la frilosité manifestée à l'idée de libéraliser la circulation de personnes autres que les catégories de personnes physiques mentionnées plus haut n'est pas spécifique aux pays développés. Bien que les politiques actuelles du marché du travail diffèrent certainement d'un pays à l'autre, elles semblent avoir un point commun : les sensibilités politiques et l'attitude consistant à jouer la sécurité en matière de réglementation ont empêché de réduire de façon importante les restrictions entravant la circulation de la main-d'œuvre. Cette réticence à aller davantage de l'avant sur les questions relevant du Mode 4 se retrouve partout. De fait, les initiatives régionales récentes impliquant des pays en développement, dont l'objet était de libéraliser les échanges de services, n'ont pas réussi à assouplir les modalités de la circulation de la main-d'œuvre.

82. Il ressort de ce qui précède que, pour que des progrès sensibles soient accomplis sur les services du Mode 4 lors des négociations futures sur les services, une approche horizontale s'imposera, de même que des efforts considérables de toutes les parties. Les secteurs dont on a constaté qu'ils présentent un intérêt pour les pays en développement sont, par exemple, les services informatiques, les services concernant l'environnement, les services de santé et les services de construction. Une fois de plus, pour protéger leurs intérêts à l'exportation du Mode 4, les pays en développement s'efforceront peut-être de négocier sur la base de formules équilibrées, la libéralisation par les pays développés de l'entrée sur leur territoire de travailleurs indépendants et de petites équipes de professions déterminées, celle-ci pouvant être compensée, dans les pays en développement, par une libéralisation accrue de l'entrée de cessionnaires intra-entreprise et de l'entrée de spécialistes relevant du Mode 3. Dans le même temps, les pays en développement devraient aussi envisager des engagements relatifs au Mode 4 qui correspondent à ce qu'ils souhaitent obtenir des nations développées et mutuellement. Après tout, le commerce de services n'est pas une question Nord-Sud et les pays en développement n'ont aucune raison particulière de vouloir restreindre l'entrée de main-d'œuvre en provenance des pays développés ou d'autres pays en développement. Par ailleurs, ainsi que la CNUCED et la Banque mondiale le font remarquer, les mouvements temporaires de main-d'œuvre complètent souvent d'autres opérations internationales du domaine des services, si bien que les pays en développement doivent éviter de se focaliser exclusivement sur leurs possibilités d'exportation dans le domaine des services de main-d'œuvre. Ils doivent aussi se demander dans quelle mesure leur propre réglementation nationale régissant l'entrée de main-d'œuvre temporaire risque d'entraver d'autres transactions.

V. Traitement spécial et différencié

83. Avant le Cycle d'Uruguay, les pays en développement bénéficiaient d'un traitement spécial et différencié : un découlait du GATT de 1947 (article XVIII, droit à des restrictions des échanges pour protéger une branche de production naissante ou faire face à des difficultés de balance des paiements) ; un découlait de la partie IV du GATT de 1964 (exemption de l'application de la clause de réciprocité en matière de concessions tarifaires) ; et trois provenaient de la Clause d'Habilitation (droit de ne pas signer les codes issus du Cycle de Tokyo, assouplissement de certaines dispositions de l'article XXIV et mise en place du cadre juridique régissant le Système Généralisé de Préférences, SGP)⁵

84. Le principe de l'engagement unique du Cycle d'Uruguay n'a pas supprimé ce traitement. C'est ainsi que les Accords du Cycle d'Uruguay contiennent des dispositions spéciales applicables aux pays en développement et qui sont destinées à leur accorder, notamment, davantage de temps et de progressivité

pour la réalisation de leurs engagements et moins d'obligations dans certains secteurs⁵. Les Accords contiennent aussi des dispositions concernant une assistance technique et autre aux pays en développement, ainsi que l'engagement des membres développés à appliquer les Accords du Cycle d'Uruguay d'une manière qui aille dans le sens des intérêts des pays en développement ou qui leur soit le moins nocive possible.

85. Le domaine peut-être le plus important du traitement spécial et différencié demeure le Système généralisé de préférences, dit SGP. Ce système autorise les pays de l'OCDE à exempter certaines exportations des pays en développement de l'application du traitement NPF. Ces exemptions sont des mesures prises de façon autonome et elles continuent à être appliquées de façon totalement indépendante des résultats donnés par le Cycle d'Uruguay, dans le cadre de la Clause d'habilitation. Le traitement spécial et différencié est solidement ancré dans une logique "développementaliste". Il est présenté comme constituant une aide au développement, comme un moyen d'aider les pays en développement à rattraper les pays industriels.

86. Comme les schémas de préférences sont souvent d'une durée assez courte et sujets à renouvellement périodique, des débats relatifs à leur raison d'être, leur objet et leur contenu se déroulent sur une base permanente. Tout récemment, ces discussions ont été influencées par deux tendances plus grandes à la libéralisation – les réductions des obstacles aux échanges bénéficiant de la clause NPF qui ont résulté du Cycle d'Uruguay et le nombre croissant d'accords régionaux qui libéralisent le commerce entre leurs membres. Les efforts de libéralisation de cet ordre réduisent fatalement l'intérêt relatif de préférences non réciproques. Les vives protestations émises par certains pays bénéficiaires de préférences à propos des effets pervers de la libéralisation multilatérale du commerce durant et après les négociations et l'aboutissement du Cycle d'Uruguay ont aussi mis en relief le conflit qui peut exister entre le traitement NPF et la libéralisation du commerce assorti de conditions préférentielles. En outre, une somme croissante d'analyses montrent que les préférences ont soit été d'usage limité, soit ont bénéficié à une catégorie beaucoup plus étroite de bénéficiaires que ce qui avait été initialement prévu par les schémas de préférences.

87. En théorie, les préférences peuvent accroître les exportations d'un pays bénéficiaire, mais si cet accroissement découle d'un détournement de trafic plutôt que de la création de courants d'échanges, cet accroissement se fera au détriment du pays donneur de préférences et de tierces parties. L'expansion des exportations des pays bénéficiaires peut contribuer au développement au sens large, grâce à l'augmentation de l'investissement, de la croissance et de l'emploi, et à la diversification des infrastructures de production, celles-ci cessant d'être exclusivement fondées sur la production de produits primaires. La création non préférentielle de nouvelles possibilités d'accès au marché offrirait les mêmes promesses, mais avec la différence fondamentale qu'aucun pays ou groupe de pays particulier ne bénéficierait de ces avantages à l'exclusion d'autres. L'avantage concurrentiel procuré par les préférences, en principe à titre temporaire, se justifie généralement comme étant un dispositif destiné à aider les pays en développement à rattraper leurs contreparties plus développées.

88. L'avenir des arrangements commerciaux préférentiels n'est pas prometteur, pour au moins quatre raisons. Premièrement, le sentiment est que les préférences n'ont pas été un instrument très efficace de développement, sauf peut-être pour un groupe restreint de pays en développement à haut revenu. Il ne s'agit là nullement d'un point de vue nouveau ni, selon toute probabilité, minoritaire, si bien que l'intérêt

6. Les autres domaines dans lesquels les pays en développement bénéficient encore d'un traitement spécial et différencié sont les suivants : l'évaluation en douane (périodes transitoires plus longues), l'agriculture (réductions tarifaires plus petites), clauses de sauvegarde (restrictions d'une durée plus longue), MIC (possibilité d'appliquer des restrictions pour des raisons de difficultés de balance des paiements) et services (mêmes règles en matière de traitement spécial et différencié que pour les marchandises).

pour des arrangements commerciaux préférentiels va probablement continuer à s'estomper. Deuxièmement, précisément parce qu'un petit nombre de pays relativement aisés ont tiré parti de la plupart des avantages procurés par le SGP tout en enregistrant des niveaux impressionnants de croissance et de développement, les pressions visant à ce que l'on cesse de leur accorder autant d'avantages ne pourront qu'augmenter. Troisièmement, les efforts de libéralisation multilatérale des échanges, tels que ceux qui ont été déployés dans le cadre du Cycle d'Uruguay, vont probablement se poursuivre. Les propositions visant à supprimer tout droit de douane sur les produits industriels risquent d'être accueillies avec plus de succès lors de négociations futures et il est probable que des efforts de libéralisation se poursuivront dans l'agriculture. Enfin, il faut s'attendre à une multiplication d'initiatives régionales de libre-échange et, lorsque ces initiatives impliquent des pays industriels et en développement, elles ont tendance à réduire les préférences reçues par les pays tiers.

89. Ces réflexions ne doivent toutefois pas servir d'argument pour annuler les programmes ou instaurer de nouvelles barrières commerciales à l'encontre de pays particuliers ou de produits en provenance de pays particuliers. Si la diminution de l'importance de ces schémas résulte inéluctablement du retrait progressif des avantages accordés dans le cadre du SGP, il convient de mettre l'accent sur la libéralisation des échanges multilatéraux en tant que mécanisme qui supprime progressivement l'intérêt de préférences, et non sur la réintroduction de restrictions. Entre-temps, il est préférable de maintenir des préférences en faveur des pays les moins avancés. En tout état de cause, d'ici à ce que ces pays soient en mesure de bénéficier des préférences de la façon dont les pays en développement plus avancés semblent avoir pu le faire dans le cadre du SGP, les marges applicables à la plupart des produits risquent d'avoir été réduites à presque rien. Un moyen plus constructif d'aider les pays en développement les plus pauvres serait donc d'apporter un concours à la suppression des contraintes qui expliquent en réalité la médiocrité de leurs résultats commerciaux et de leur croissance et de leur apporter une assistance technique et autre qui soit en rapport avec leurs besoins et préoccupations spécifiques.

90. La médiocrité des échanges et de la croissance continue de caractériser les résultats de certains pays en développement et, en particulier, des pays les moins avancés (PMA) pris collectivement. Les PMA sont un groupe composé d'environ 48 pays qui demeurent les partenaires les plus faibles de la communauté internationale en raison d'importants problèmes structurels, souvent doublés de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. Ils se heurtent à de multiples difficultés dans leurs efforts visant à développer le capital tant humain qu'économique : rigidités structurelles, faible niveau de qualifications, insuffisance des infrastructures, faiblesse des institutions et secteur privé étouffé par la charge écrasante de la dette parapublique. Leur intégration progressive dans le système commercial multilatéral et, en définitive, leur "sortie" de la catégorie des pays les moins avancés constituent un domaine d'action prioritaire.

91. Pour ces raisons, il ne serait pas surprenant que beaucoup de ces PMA soient actuellement incapables de tirer pleinement parti des possibilités offertes par le processus de mondialisation et de libéralisation des échanges. A leur réunion tenue à Singapour en 1996, les Ministres des pays de l'OMC ont reconnu ces contraintes et se sont engagés à s'attaquer au problème de la marginalisation des PMA, convenant d'aider ces pays à améliorer leur capacité globale à répondre aux possibilités offertes par le système commercial.

92. Parmi les mesures spécifiques qui ont été identifiées, on mentionnera l'amélioration de l'accès des exportations des PMA au marché, y compris leur accès en droit nul consolidé et l'élimination de tous les contingents frappant les exportations qui présentent un intérêt pour eux ; l'amélioration des flux d'investissements étrangers et des programmes coordonnés d'assistance technique visant à les doter de ressources humaines et institutionnelles ; et l'encouragement des PMA à remédier aux aspects de leur propre situation intérieure qui entravent leur croissance économique. Ces mesures en faveur des PMA et d'autres ont été mises en relief lors de plusieurs réunions à haut niveau tenues dans le cadre des Initiatives intégrées en faveur des pays les moins avancés.

93. Il ressort implicitement du débat qui précède que le monde en développement est devenu plus hétérogène au fil des ans et que les intérêts et préoccupations des pays varient. En fait, cette tendance a toujours existé dans le cadre du Cycle d'Uruguay, la conséquence en étant que beaucoup des avantages procurés par un traitement spécial et différencié ont été dirigés vers les PMA. Cette tendance va probablement encore s'accroître dans l'avenir à mesure que les intérêts et les préoccupations des pays en développement et des moins avancés d'entre eux se feront plus clairs. C'est ainsi que l'on peut établir une distinction entre les pays importateurs nets de produits alimentaires, les pays sans littoral, les petits pays, les exportateurs de produits de base et les autres. Ceci milite en faveur d'une plus grande différenciation du traitement spécial et différencié selon les divers bénéficiaires. En d'autres termes, une approche unique n'est plus en mesure de procurer le résultat requis, qui est de promouvoir l'intégration des pays non membres de l'OCDE dans le système commercial multilatéral.

94. A ce propos, une des principales conclusions est que, dans le cas d'un certain nombre de pays, le traitement spécial et différencié va probablement désormais privilégier les besoins d'ajustement et les questions de développement des ressources. La difficulté sera alors de mieux rationaliser et cibler les dispositions prises à cet effet.

**Tableau 1. Champ d'application des consolidations décidées pour les produits industriels
(à l'exclusion du pétrole) avant et après le Cycle d'Uruguay**

(Nombre de lignes, milliards de dollars des Etats-Unis et pourcentages)						
Groupe de pays ou région	Nombre de lignes	Montant des importations	Pourcentage des lignes tarifaires consolidées		Pourcentage des importations bénéficiant de taux consolidés	
			Avant	Après	Avant	Après
Par principaux groupes de pays :						
Pays de l'OCDE	86 968	737.2	78	99	94	99
Pays en développement	157 805	306.2	22	72	14	59
Pays en transition	18 962	34.7	73	98	74	96
Par région :						
Amérique du Nord	14 138	325.7	99	100	99	100
Amérique latine	64 136	40.4	38	100	57	100
Europe occidentale	57 851	239.9	79	82	98	98
Europe centrale	23 565	38.1	63	98	68	97
Asie	82 545	415.4	17	67	36	70

Source : OCDE, 1994.

Tableau 2. Taux de droits moyens pondérés en fonction des échanges avant et après le Cycle d'Uruguay, par pays d'origine et destination

Origine	Destination								
	Pays de l'OCDE			Pays en développement			Economies en transition		
	Avant le Cycle d'Ur.	Après le Cycle d'Ur.	Réduction	Avant le Cycle d'Ur.	Après le Cycle d'Ur.	Réduction	Avant le Cycle d'Ur.	Après le Cycle d'Ur.	Réduction
Pays de l'OCDE	5.5	3.0	45	14.9	10.7	28	10.4	7.7	26
Etats-Unis	4.4	1.9	57	13.6	10.2	25	8.3	6.1	27
Union européenne	5.8	3.5	40	18.4	13.8	25	10.6	7.9	25
Japon	6.2	3.6	42	14.1	9.3	34	14.0	10.9	22
Autres	4.9	2.4	51	12.4	9.0	35	9.6	7.0	27
Pays en développement	6.9	4.8	30	10.0	7.1	29	12.1	8.8	27
Amérique latine	4.4	3.2	27	13.4	10.1	25	5.1	2.9	43
Asie	7.8	5.2	33	9.6	6.7	30	13.7	9.7	29
Afrique	8.4	6.7	20	2.5	1.1	56	5.0	2.8	44
Europe	9.5	7.3	23	18.6	14.9	20	16.0	13.9	13
Economies en transition	5.9	3.6	39	20.8	15.7	25	0.4	0.3	25

Tableau 3. Taux de droits moyens pondérés en fonction des échanges appliqués avant et après le Cycle d'Uruguay dans les pays de l'OCDE aux importations en provenance de pays non OCDE, par catégorie de produits industriels

Catégorie de produits	Montant des importations	Droits de douane moyens		
		Avant le Cycle d'Uruguay	Après le Cycle d'Uruguay	Réduction
Ensemble des produits industriels (à l'exclusion du pétrole)	169.7	6.8	4.5	34
Textiles et vêtements	33.2	14.6	11.5	21
Métaux	24.4	2.7	0.9	67
Produits miniers, pierres et métaux précieux	22.2	2.7	0.8	70
Machines et appareils électriques	19.2	6.3	3.5	44
Articles en cuir et en caoutchouc, chaussures et articles de voyage	12.2	8.1	6.6	19
Bois, pâte à papier, papier et meubles	11.5	4.6	1.7	63
Poisson et produits dérivés du poisson	10.6	6.5	3.4	48
Machines et appareils autres qu'électriques	9.8	4.7	1.9	60
Produits chimiques et fournitures de	8.2	7.2	4.0	44
Matériel de transport	7.6	3.8	3.1	18
Articles manufacturés n.d.a.	10.9	6.5	3.4	48
Produits des économies en développement	122.8	8.0	5.6	30
Produits industriels tropicaux	14.4	4.2	1.8	57
Produits dérivés des ressources naturelles	33.4	4.0	2.6	35

Tableau 4. Profils des droits de douane appliqués par les pays de l'OCDE selon la catégorie de produits industriels

Catégorie de produits	Pourcentage des importations											
	En franchise		0.1-5 %		5.1-10 %		10.1-15 %		15.1-35 %		Plus de 35 %	
	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
Ensemble des produits industriels (à l'exclusion du pétrole)	20	43	41	33	24	15	7	5	6	4	1	1
Textiles et vêtements	2	4	6	14	27	29	30	25	33	27	2	1
Métaux	36	70	36	21	23	7	3	1	2	1	1	0
Produits miniers et pierres précieuses	59	81	28	9	10	9	3	1	2	1	0	0
Machines et appareils électriques	5	30	54	55	26	6	11	7	3	2	1	0
Articles en cuir et en caoutchouc, chaussures et articles de voyage	16	19	17	29	47	37	7	4	11	9	3	2
Bois, pâte à papier, papier et meubles	50	84	24	6	20	7	2	2	4	0	1	0
Poisson et produits dérivés du poisson	21	24	42	44	18	21	18	8	7	3	0	0
Machines et appareils autres qu'électriques	11	48	74	42	10	7	2	1	2	2	1	0
Produits chimiques et fournitures de photographie	14	34	31	27	40	37	10	2	5	1	1	0
Matériel de transport	16	21	52	50	21	19	2	2	5	4	4	3
Articles manufacturés n.d.a.	15	49	38	37	40	10	5	3	2	1	0	0

Tableau 5. Effets des engagements pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay sur la progressivité des droits dans les pays de l'OCDE

Stade de transformation	Description	Taux de droits			Evolution de l'indicateur de progressivité ¹	
		Avant le Cycle d'Uruguay	Après le Cycle d'Uruguay	Réduction absolue	Comparaison entre stades	Différence absolue
	Cuirs et peaux	5.2	4.2	1.0		
1	Peaux brutes	0.1	0.1	0.0		
2	Produits semi-finis	4.5	3.5	1.1	entre 2 et 1	Baisse
3	Produits finis	8.7	7.3	1.5	entre 3 et 2	Hausse
	Caoutchouc	3.3	2.2	1.1		
1	Caoutchouc brut	0.0	0.0	0.0		
2	Produits semi-finis	5.5	3.2	2.3	Entre 2 et 1	Baisse
3	Produits finis	5.1	3.5	1.6	Entre 3 et 2	Baisse
	Bois	2.0	0.9	1.1		
1	Bois bruts	0.0	0.0	0.0		
2	Panneaux à base de bois	9.4	5.4	4.0	entre 2 et 1	Baisse
3	Produits semi-finis	0.9	0.4	0.4	entre 3 et 2	--
4	Articles en bois	4.7	0.5	4.3	entre 4 et 3	Baisse
	Papier	3.5	1.5	2.0		
1	Pâtes à papier et déchets de papier	0.0	0.0	0.0		
2	Papier et carton	5.3	2.6	2.7	entre 2 et 1	Baisse
3	Imprimés	1.7	0.3	1.4	entre 3 et 2	--
4	Articles en papier	7.3	1.9	5.4	entre 4 et 3	Baisse
	Jute	5.1	1.8	3.2		
1	Fibres de jute	0.0	0.0	0.0		
2	Fils de jute	5.4	0.1	5.2	entre 2 et 1	Baisse
3	Tissus de jute	5.7	3.2	2.5	entre 3 et 2	Hausse

Tableau 5

Stade de transformation	Description	Taux de droits			Evolution de l'indicateur de progressivité ¹	
		Avant le Cycle d'Uruguay	Après le Cycle d'Uruguay	Réduction absolue	Comparaison entre stades	Différence absolue
	Cacao	4.4	2.5	1.9		
1	Cacao en fèves	2.1	0.0	2.1		
2	Pâte, poudre et beurre de cacao	4.6	2.8	1.8	entre 2 et 1	Hausse
3	Chocolat	8.8	7.2	1.6	entre 3 et 2	Hausse
	Tabacs	17.3	11.2	6.1		
1	Non fabriqués	14.7	11.5	3.2		
2	Fabriqués	22.1	10.7	11.4	entre 2 et 1	Baisse
	Cuivre	1.7	0.8	0.9		
1	Non ouvré	0.9	0.5	0.4		
2	Produits semi-finis	4.3	2.0	2.3	entre 2 et 1	Baisse
	Nickel	0.7	0.3	0.4		
1	Non ouvré	0.5	0.3	0.2		
2	Produits semi-finis	2.6	0.4	2.2	Entre 2 et 1	Baisse
	Aluminium	3.0	2.0	1.1		
1	Non ouvré	2.1	1.6	0.5		
2	Produits semi-finis	5.9	3.1	2.8	entre 2 et 1	Baisse
	Plomb	2.4	0.9	1.6		
1	Non ouvré	2.4	0.9	1.5		
2	Produits semi-finis	4.5	1.8	2.7	entre 2 et 1	Baisse
	Zinc	2.2	0.4	1.8		
1	Non ouvré	2.1	0.3	1.8		
2	Produits semi-finis	4.7	2.3	2.4	entre 2 et 1	Baisse
	Etain	0.1	0.0	0.1		
1	Non ouvré	0.1	0.0	0.0		
2	Produits semi-finis	3.9	0.2	2.7	entre 2 et 1	Baisse
	Ensemble des produits industriels	6.4	4.6	2.4		
1	Matériaux bruts	1.8	0.8	1.0		
2	Produits semi-finis	5.3	2.8	2.5	entre 2 et 1	Baisse
3	Produits finis	7.4	4.8	2.6	entre 3 et 2	Baisse

Tableau 6. Part des échanges faisant l'objet, avant le Cycle d'Uruguay, de l'application par les pays de l'OCDE de mesures non tarifaires aux importations en provenance de pays non-Membres de l'OCDE, par catégorie d'obstacles non tarifaires

Groupe de produits (CTCI)	Part des échanges touchés ¹					
	Ensemble des mesures non tarifaires ²	Prélèvements et surtaxes variables	Restrictions quantitatives	Limitation volontaire des exportations	Mesures de contrôle des prix	Autres mesures de contrôle à l'entrée
Minerais et métaux (27+28+67+68)	10.0	0.1	0.5	5.5	6.5	0.0
Métaux ferreux (67)	35.6	0.0	1.0	20.2	23.6	0.0
Métaux non ferreux (68)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Combustibles minéraux (3)	16.5	2.4	14.1	0.0	0.0	0.0
Produits chimiques (5)	3.4	1.1	2.2	0.1	0.0	0.0
Autres articles manufacturés (6 à 8-67 68)	21.6	0.4	1.7	18.3	0.5	2.1
Cuirs (61)	56.5	0.8	0.3	0.2	0.0	55.2
Fils et tissus textiles (65)	52.1	1.7	6.2	49.0	0.0	0.0
Vêtements (84)	64.3	0.8	3.4	59.3	0.0	3.3
Chaussures (85)	34.0	1.2	1.0	29.9	0.0	3.3
Ensemble des postes (0 à 9)	18.0	2.0	5.0	9.5	1.2	1.8

1. Les catégories de mesures non tarifaires se définissent comme suit. Les prélèvements et surtaxes variables comprennent tous les prélèvements variables à l'importation (y compris les éléments variables), les surtaxes spécifiques à des produits, les réglementations relatives aux prix minimums, de référence ou de base à l'importation, la surveillance des prix et les limitations volontaires des prix à l'exportation. Les restrictions quantitatives comprennent les interdictions, les contingents (globaux ou spécifiques à un pays), les monopoles d'Etat et les règles en matière de licence non automatique. Les limitations "volontaires" des exportations comprennent les mesures visées par l'AMF et les contingents similaires de textiles, ainsi que d'autres accords d'autolimitation (quantitative) des exportations qui ont été négociés en dehors des secteurs des textiles et des vêtements. Les autres mesures de limitation à l'entrée comprennent diverses mesures restrictives, telles que les réglementations relatives au contenu local.

2. Les parts des échanges touchées par les différentes catégories de mesures non tarifaires peuvent représenter un total supérieur à la proportion visée par "l'ensemble des mesures non tarifaires" en raison d'un effet d'amoncellement ou de l'application multiple de mesures non tarifaires sur un produit spécifique. Les pays de l'OCDE pris en considération sont les suivants : Australie, Autriche, Canada, Etats-Unis, Finlande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Suède, Suisse et Union européenne. On ne dispose pas de données globales relatives aux obstacles non tarifaires dans les autres pays Membres de l'OCDE.

Tableau 7. Gains de bien-être découlant de la libéralisation multilatérale des droits de douane, par pays et région

	<i>Scénario I</i>		<i>Scénario II</i>		<i>Scénario III</i>	
	Milliards de dollars (Prix de 1995)	Pourcentage du PIB	Milliards de dollars (Prix de 1995)	Pourcentage du PIB	Milliards de dollars (Prix de 1995)	Pourcentage du PIB
Ensemble du monde	1212	3.1	912	2.3	1183	3.0
Pays de l'OCDE	757	2.5	620	2.1	724	2.4
Pays non OCDE	455	4.9	292	3.1	459	4.9
ASE	56	4.7	37	3.1	59	5.0
CHN	103	5.5	67	3.6	105	5.6
ECE	15	2.9	11	2.2	16	3.0
EUR	96	0.8	66	0.6	86	0.7
IDN	13	4.1	8	2.5	13	4.0
IND	57	9.6	31	5.3	57	9.6
JPN	359	6.1	310	5.3	352	6.0
MER	78	4.9	49	3.0	75	4.7
MNA	16	1.6	11	1.2	17	1.7
NAF	231	2.1	186	1.7	219	2.0
NIS	8	1.3	6	0.9	7	1.1
OCD	71	5.4	57	4.3	68	5.2
OLA	23	4.5	16	3.2	23	4.5
ROW	66	10.3	42	6.6	67	10.5
SAF	10	5.0	6	3.2	10	4.9
SSA	11	3.7	8	2.7	11	3.7

Tableau 8. Part des services dans le PIB de certains pays non membres de l'OCDE

Pays	Pourcentage du PIB
Argentine	65.4% (1996)
Brésil	64.9 % (1994)
Chili	59% (1996)
Egypte	51%
Hong Kong, Chine	84.4% (1996)
Inde	42% (1996)
Indonésie	40%
Israël	70%
Jamaïque	56%
Malaisie	44.8 % (1996)
Maroc	50%
Pakistan	57%
Philippines	55.6% (1997)

Tableau 9. Nombre de secteurs dans lesquels les Membres de l'OMC ont pris des engagements.

Nombre de secteurs ayant fait l'objet d'engagements	Nombre de Membres de l'OMC ayant pris des engagements	Membres de l'OMC
•20	44	Angola, Bahrein, Barbade, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Chypre, Congo, Costa Rica, Fidji, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Niger, Ouganda, Paraguay, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, St.-Kitts-et-Nevis, Ste.-Lucie, St.-Vincent-et-les-Grenadines, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie
21 - 40	23	Bangladesh, Bolivie, Brunei Darussalam, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, El Salvador, Ghana, Grenade, Guatemala, Kenya, Macao, Mongolie, Nigéria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Qatar, Sénégal, Sierra Leone, Tunisie, Uruguay, Zimbabwe
41 - 60	10	Antigua-&Barbuda, Antilles néerlandaises, Belize, Cuba, Emirats arabes unis, Inde, Maroc, Nicaragua, Pakistan, Trinité-&-Tobago
61 - 80	12	Brésil, Egypte, Equateur, Hong Kong (Chine), Israël, Jamaïque, Koweït, Liechtenstein, Pologne, Roumanie, Singapour, Venezuela
81 - 100	12	Afrique du Sud, Argentine, Chili, Indonésie, Lesotho, Nouvelle-Zélande, Panama, République dominicaine, République slovaque, République tchèque, Slovénie, Turquie
101 - 120	7	Australie, Bulgarie, Canada, Gambie, Philippines, Suisse, Thaïlande
• 121	24	Colombie, CE (15), Corée (République de), Etats-Unis, Hongrie, Islande, Japon, Malaisie, Mexique, Norvège

Source : OMC

Tableau 10. Engagements dans certains secteurs des services, Modes 1 et 3

Mode 1	Economies non membres de l'OCDE					Economies Membres de l'OCDE				
	Ensemble des pays ¹ (nombre)	Accès au marché		Traitement national		Ensemble des pays ¹ (nombre)	Accès au marché		Traitement national	
		Entier (%)	Partiel ² (%)	Entier (%)	Partiel (%)		Entier (%)	Partiel (%)	Entier (%)	Partiel (%)
Services professionnels										
Services juridiques	30	23	57	30	47	26	4	92	4	92
Services comptables	41	29	32	37	24	26	15	81	15	81
Services médicaux et dentaires	31	32	29	45	19	18	17	11	22	6
Services de communication										
Services de téléphone	51	6	82	20	65	25	12	88	20	80
Services par circuits loués privés	41	7	88	37	54	25	12	88	20	80
Services de courrier électronique	37	30	62	59	32	26	15	85	15	85
Services de distribution										
Commerce de gros	20	40	30	40	35	25	4	96	52	48
Commerce de détail	19	26	32	26	32	25	8	92	4	96
Services financiers										
Services d'assurance autres que sur la vie	48	15	44	25	25	26	4	92	8	88
Acceptation de dépôts	55	29	20	35	16	25	0	16	0	16
Prêts	54	24	31	33	24	25	0	16	0	16
Opérations sur valeurs mobilières	45	24	31	29	29	26	0	19	0	19

Table 10. (suite)

<i>Mode 3</i>	Economies non membres de l'OCDE					Economies Membres de l'OCDE				
	Ensemble des pays ¹ (nombre)	Accès au marché		Traitement national		Ensemble des pays ¹ (nombre)	Accès au marché		Traitement national	
		Complet (%)	Partiel (%)	Complet (%)	Partiel (%)		Complet (%)	Partiel (%)	Complet (%)	Partiel (%)
Services professionnels										
Services juridiques	30	7	87	23	70	26	0	92	0	92
Services comptables	41	10	88	37	59	26	4	96	12	88
Services médicaux et dentaires	31	26	68	52	39	18	0	89	6	89
Services de communication										
Services de téléphone	51	8	90	16	76	25	0	100	8	92
Services par circuits loués privés	41	5	95	32	59	25	0	100	8	92
Services de courrier électronique	37	8	86	54	38	26	4	96	12	88
Services de distribution										
Commerce gros	de 20	30	70	30	65	25	0	100	0	100
Commerce détail	de 19	11	79	16	79	25	4	96	0	100

Table 10. (suite)

<i>Mode 3</i>	ECONOMIES EN DEVELOPPEMENT ET EN TRANSITION					PAYS INDUSTRIALISES				
	Ensemble des pays ¹ (nombre)	Accès au marché		Traitement national		Ensemble des pays ¹ (nombre)	Accès au marché		Traitement national	
		Complet (%)	Partiel (%)	Complet (%)	Partiel (%)		Complet (%)	Partiel (%)	Complet (%)	Partiel (%)
Services financiers										
Services d'assurance autres que sur la vie	48	10	83	19	71	26	0	100	0	100
Acceptation de dépôts	55	20	80	24	76	25	4	96	0	100
Prêts	54	20	76	20	76	25	4	96	0	100
Opérations sur valeurs mobilières	45	18	82	13	87	26	4	96	0	100

Source : J. Michael Finger et Ludger Schuknecht : Market Access Advances and Retreats Since the Uruguay Round Agreement, document présenté à la Conférence annuelle de la Banque mondiale sur l'économie du développement, qui s'est tenue les 29 et 30 avril 1999.

1. Le nombre maximum possible de pays ayant pris des engagements est de 105 pour les pays en développement et en transition et de 26 pour les pays industrialisés ; Union européenne formée de 15 pays.

2. On parvient à 100 pour cent en ajoutant "entier", "partiel" et "non consolidé". La part des pays dont les engagements sont "non consolidés" dans un secteur particulier est donc la différence entre 100 et la somme de "entier" et de "partiel". On notera toutefois que cela concerne uniquement les pays ayant pris des engagements inscrits sur les Listes des participants.

Tableau 11. Gains annuels procurés par une réduction de 50 pour cent des distorsions du commerce des services

Economie/région	Gain de bien-être (Milliards de dollars)
Afrique	4,7
ANASE	4.6
Europe orientale	7.7
Union européenne	73.4
Amérique latine	12.6
Amérique du Nord	63.4
Australie	3.5
Chine	9.8
Inde	2.6
Japon	43.5
Corée	3.9
Nouvelle-Zélande	0.7
Autres pays de l'OCDE	5.4
Autres	15.5
Total	251.2

Source : Foreign Affairs and Trade, Australie.

RÉFÉRENCES

François, Joseph et Reinert, Kenneth A : The Role of Services in the Structure of Production and Trade: Stylized Facts from a Cross-Country Analysis, *Asia-Pacific Economic Review*, Vol 2(1) : mai 8

Japon, Communication du Japon : Evaluation du commerce des services, document de l'OMC S/C/W/105, 1999

OCDE (1999), **Régimes douaniers après l'Uruguay Round. Bilan et perspectives** (Paris, OCDE), non sorti.

OCDE (1997a), **Le monde en 2020. Vers une nouvelle ère mondiale** (Paris, OCDE).

OCDE (1997b), "The Linkage Model: a Technical Note", CD/R/(97)2, Centre du développement, mai, Paris.

OCDE, Pour l'ouverture des marchés : les avantages de la libéralisation des échanges et de l'investissement, C/MIN(98)15, Paris, 1998

OECD, Business and Industry Policy Forum on the Services Economy: Background Report, DSTI/IND(99)19, Paris, 1999

Sachs, Jeffrey et Andrew Warner (1995), "Economic Reforms and the Process of Global Integration", *Brookings Papers on Economic Activity*, Vol. 1.

Safadi, Raed et Sam Laird, "The Uruguay Round and Developing Countries", *Journal of World Development*, Vol. 24, No. 7, juillet 1996.

Trella, Irene and John Whalley, "Global Effects of Developed Country Trade Restrictions on Textiles and Apparel", *Economic Journal*, Vol.100, No.403, décembre 1990.

CNUCED, Possibilités qui s'offrent aux pays en développement d'accroître leurs exportations de services dans certains secteurs en utilisant tous les modes de livraison prévus par l'AGCS, compte tenu de leur interaction, du rôle des technologies de l'information et des nouvelles pratiques commerciales, TD/B/COM.1/21, Genève, 1998

OMC (1999) : Evolution récente du commerce des services – Aperçu et évaluation, S/C/W/94, 1999

Young, Allison : Labour Mobility and the GATS: Where Next?, document établi en vue de la Conférence intitulée "Services 2000 – New Directions in Services Trade Liberalization," Brookings Institution, Washington DC, 1999

ANNEXE 1. CONCORDANCE RÉGIONALE POUR LE MODÈLE DE SIMULATION DES POLITIQUES COMMERCIALES

1	ASE	Autres pays d'Asie orientale
2	CHN	Chine et Hong Kong
3	ECE	Europe orientale et centrale (*) <i>Albanie, Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, République tchèque</i>
4	EUR	Union européenne (15), pays de l'AELE et Turquie <i>Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie</i>
5	IND	Inde
6	IDN	Indonésie
7	JPN	Japon
8	MER	Argentine, Brésil, Chili
9	MNA	Moyen-Orient et Afrique du Nord <i>Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Egypte, Emirats Arabes Unis, Iran, Iraq, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Oman, Qatar, République arabe syrienne, République arabe du Yémen, Tunisie</i>
10	NAF	Canada, Etats-Unis, Mexique
11	NIS	Nouveaux Etats Indépendants <i>Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Estonie, Géorgie, Kazakstan, République du Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Moldova, Ouzbékistan, Fédération de Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine</i>
12	OCD	Australie, Nouvelle-Zélande, Corée
13	OLA	Reste de l'Amérique latine <i>Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Grenade, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Panama, République dominicaine, St.-Kitts-et-Nevis, Ste.-Lucie, St.-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago, Bolivie, Colombie, Equateur, Guyane, Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay, Venezuela</i>
14	ROW	Reste du monde <i>Bangladesh, Bhoutan, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka, Afghanistan, Andorre, Bosnie Herzégovine, Brunei, Cambodge, Chypre, Croatie, Fidji, îles Salomon, Kiribati, Laos, Liechtenstein, Macédoine (anciennement République yougoslave de), Malte, Monaco, Mongolie, Myanmar, Nauru, Nouvelle-Guinée, Papouasie, République populaire démocratique de Corée, Samoa occidental, San Marin, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Vietnam, Yougoslavie (Serbie et Monténégro)</i>
15	SAF	Afrique du Sud
16	SSA	Afrique subsaharienne <i>Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda,</i>

*République centrafricaine, Rwanda, Sao Tome & Principe, Sénégal, Seychelles,
Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zaïre, Zambie,
Zimbabwe*

(*) En raison de la concordance régionale définie par la base de données du GTAP (version 4) pour l'année de référence 1995, trois pays de l'OCDE – la Hongrie, la Pologne et la République tchèque – sont classés dans “Europe orientale et centrale”.